



Compte-rendu AG 2011

Date et lieu :

Le samedi 8 et dimanche 9 octobre 2011 à La Salle Les Alpes (05) dans le centre de vacances « Léon BOURGEOIS »

Rapporteur :

Didier MASSOT

Etaient présents 18 personnes :

Jean-François BLERVAQUE (Alpes de Haute Provence), Alain CHAMPETIER (Ardèche), Philippe COLOMY (Dordogne), Maixent DE LANGAVANT (Hautes-Alpes), Didier MASSOT (Gard), Thomas PASCAL (Hautes-Alpes), Philippe RYDIN (Hautes-Alpes), Bruno JOUZEL (Alpes de Haute Provence), Fabrice POIRIER (Alpes de Haute Provence), Bartjan KONIJNENBERG (Hautes-Alpes), Yves MOQUET (Ardèche), Julien BURELLIER (Hautes-Alpes), Christophe MORAND (Hautes-Alpes), Gérard CHAMPOIRAL (Hautes-Alpes), Didier LAFAY (Hautes-Alpes), François BARTOLI (Corse), Stéphane VIKROFF (Alpes de Haute Provence), Fabrice RUIZ (Savoie)

Invités :

Jean-François BELLET (Assureur MMA), Jean-Michel DAROLLES, François ROUX (GHM Hautes-Alpes)

AG ordinaire

Le président ouvre l'AG ordinaire et fait le compte des voix, 16 présents 5 pouvoirs représentés donnent 21 votants. Le quorum n'étant pas atteint, conformément à l'article 13 des statuts, le président prononce la clôture de l'AG ordinaire et ouvre l'AG extraordinaire.

Compte-rendu AG extraordinaire

Le président ouvre l'assemblée générale extraordinaire qui peut délibérer valablement.

Approbation du compte-rendu de l'AG 2010

Le compte-rendu AG 2010 est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral du Président

20 ans de vie syndicale ! Merci à ceux qui ont posé les premières pierres, 20 ans durant, pour défendre, appuyer et construire notre métier dans un sens qui nous paraît plus juste, en phase avec les besoins du terrain et dans lequel chacun puisse évoluer et trouver sa place.

Nos présidents successifs Laurent, Philippe, Jeff mais aussi tous les autres rémunérés pour que la structure fonctionne, bénévoles pour suivre un dossier ou participer à la vie professionnelle sur un site méritent tout mes remerciements.

Parce qu'à 20 ans on peut prendre le temps de faire un bon bilan !

Le nôtre est à mes yeux bien positifs :

- Une structure saine financièrement (merci à mes prédécesseurs) ;
- Une équipe de bons copains qui ont plaisir à se retrouver au moins une fois par an ;
- Des dossiers qui ont aboutis et d'autres qui avancent ;
- Un espace de solidarité professionnelle reconnue dans une société à la dérive individualiste ;
- Des services indispensables ;
- Des réflexions de fond partagées au sein du bureau ;
- Des partenariats qui se mettent en route et fonctionnent ;
- Une volonté et un goût à « en découdre » quand il faut « aller au charbon » et essayer d'être réactif.

Il faut aussi ne pas oublier ce qui ne fonctionne pas comme on le souhaiterait :

- La difficulté de renouveler les piliers humains de la structure ;
- L'individualisme « bêtaïon » des pros de la pleine nature parfois trop prononcé ;



- L'avancement de certains dossiers qui semble patiner ;
- L'image du syndicat qui ne rassemble qu'une partie des types de professionnels et quasiment pas de salariés.

Pour ma part c'est également la fin de mon mandat et l'occasion de faire un bilan personnel :

- Que le syndicat fasse encore parler de lui par sa notoriété et ses actions ;
- Celui de l'amertume quand on rame et que l'on ne ressent peu de reconnaissance ou d'appréciation ;
- Celui de la satisfaction quand après avoir bien ramé on se retourne derrière soi et que l'on contemple le chemin parcouru et les résultats !
- J'ai toujours aimé me laisser porter par le courant mais sans jamais rater les bons coups de pagaie nécessaires dans les difficultés !
- C'est aussi comme cela que j'apprécie ces trois années passées.
- Surtout un grand plaisir de se retrouver pour avancer ensemble et projeter les 20 prochaines.

Plus terre à terre, les dossiers chauds :

- La déontologie / l'accidentologie liée à la concurrence ; Ubaye / Giffre ;
- Le Verdon et les relations pourries avec l'administration et l'épanouissement de l'Apron selon Ferrato ;
- La fin du BE ;
- Le projet de CQP ;
- Le chantier des CS à venir ;
- Le DE canyoning, les équivalences de droit, les jurys ;
- La mer et l'accès au littoral ;
- Notre convention avec la FFCK.
- Notre partenariat avec la FNLCK.

Je vous remercie.

Les adhérents

Comment toucher plus de professionnels indépendants et salariés ? Difficultés de communication, difficultés de faire connaître les avancées, bonne notoriété du syndicat, les gens sont contents mais n'adhèrent pas. Un plan de développement doit être remis en œuvre comme celui que nous avons fait en 2008 avec Sylvie KEMPF, nous sommes un peu court sur notre budget pour répondre à tous les besoins.

Bilan et compte de résultat 2010

Insérer les fichiers PP du budget

Vote à l'unanimité.

Prévisionnel 2011

Insérer les fichiers du budget

Vote à l'unanimité.

Les projets 2012

Insérer les fichiers du PP

L'assurance

Pas de dérive significative ; 39 sinistres sur 478 membres dont 3 ou 4 remontent à la MMA pour cette année, les sinistres sont les suivants :

- 4 en canyon ;
- 22 en raft ;
- 4 en NEV ;
- 1 en kayak ;
- 2 en airboat ;
- 2 rando aquatique ;
- 1 protection juridique ;
- 3 indemnités journalières.

La protection juridique : 3 niveaux d'intervention :

- Du conseil ;
- De la défense par des juristes ou par des avocats selon les situations.

Le tarif MMA a été modifié, aujourd'hui l'eau-vive entre dans la catégorie 4. Un risque c'est la régionalisation des succursales MMA qui risque de diluer la compétence (à suivre)



Quelques exemples de sinistres arrivés cette année

Cambrilage du matériel dans un local professionnel sans effraction, sans assurance du local.

Réponse de l'assurance ;

- Le local n'est pas assuré dans le cadre de la RCPRO. L'assurance dans ce cas ne peut pas agir, la réponse est négative.

Solutions ;

- Pour que la RCPRO vestiaire (prévu dans le contrat) fonctionne, il aurait fallu soit donner une contremarque (un reçu comme dans une piscine) ;
- Prendre une assurance bureau et local.

Déclaration d'accident ou une personne qui tombe car son genou se dérobe alors qu'elle a des antécédents médicaux.

Réponse de l'assurance ;

- Nous partons perdants mais le fait d'avoir informé le public fait preuve de sérieux.

Solutions ;

- Dans le cadre de l'obligation de conseils et d'informations, il est judicieux de faire signer un papier prévenant les risques liés à la pratique dans lequel la personne s'engage.

Rappel ;

- Toujours déclarer les accidents, ne pas attendre que le client fasse de démarche auprès des assurances ;
- Nous rappelons que le syndicat est déjà intervenu pour exclure un professionnel ayant des comportements dangereux non-conformes au code déontologique.

Enterrement d'une vie de garçon ayant un bon niveau d'alcoolémie

Déclenchement d'un secours par un tiers, secours réalisé par la sécurité civile du fait d'une sérieuse hypoglycémie lors d'une crêpe en raft.

Réponse de l'assurance ;

- Pas de dossier donc sans suite.

Solutions ;

- Dans le cadre de l'obligation de conseils et d'informations, il est judicieux de prévenir.

Rétrocession sur les cotisations assurances 2009

- 7140,00 €

Les cotisations

La cotisation n'a pas bougé depuis 7 ans, notre assureur propose 2 solutions d'augmentation :

- Passer de 205 à 220 (+7%) ou 215 (4,7%) pour les indépendants ;
- Passer de 40 à 60 (+34%) ou 70 (+43%) pour les salariés.

Intervention du cabinet JED de JM DAROLLES

Les recours sur le Verdon, une rivière pas si tranquille

FERRATO a déclaré une guerre totale contre les activités de pleine nature, spécialement sur les activités d'eau-vive et plus particulièrement sur la rando aquatique. FERRATO a demandé l'application de la procédure IOTA pour la randonnée aquatique (procédure habituelle pour les aménagements et l'exploitation hydroélectrique ou de carrières par exemple). JED a été obligé d'intervenir sur 12 actions auprès de la préfecture ou du tribunal administratif pour défendre nos droits.

FERRATO avait donné des chiffres complètement surestimés (400 000 pratiquants sur la rivière et 3 000 000 sur le secteur) Le cabinet JED a démontré l'exagération des affirmations à travers une expertise faisant un état des lieux. FERRATO a demandé à la préfecture qui n'a pas répondu. FERRATO a demandé au tribunal de faire appliquer. Requête en référé (pour suspendre en attendant la réponse au fond du tribunal) Le juge a décidé que les entreprises d'eau-vive devaient faire une déclaration IOTA (Installations Ouvrages Travaux Activités).

L'affaire au fond n'est toujours pas traitée. Une analyse de terrain a été faite en tenant compte d'une analyse Natura 2000 et de toutes les mesures prises pour la protection de l'environnement. A été demandé de vérifier l'impact de la rando aquatique sur la vipère Orsini, la pie grièche, l'ONEMA a donné un avis favorable ainsi que la DDCS, seul le Parc Régional du Verdon a émis des réserves. A partir de là tout a dérapé, FERRATO a fourni une mémoire expliquant que ce n'était pas sur 50 m² mais sur 700 m² et qu'il fallait une déclaration en bonne et due forme. A la suite de cette action FERRATO a perdu, le juge a donné raison à la déclaration. Rebelote sur la demande d'annulation de l'arrêté pour des motifs de sécurité, au motif que la randonnée aquatique n'existant pas, c'était une activité de baignade. La mairesse de La Palud était complètement catastrophée et JED a rédigé une modification de l'arrêté, arrêté produit lors de la séance au tribunal ce qui a entraîné un classement, nouvelle perte de FERRATO. FERRATO a déclaré que l'autorisation n'était pas valable car l'arrêté frère n'existait pas. Demande à trois reprises d'annulation de la requête de FERRATO au nom de la procédure dites abusives. C'est la première fois en France que l'on essaye d'appliquer cette procédure IOTA à une activité de pleine nature. Cette procédure devrait être appliquée à tous (baigneurs, nageurs, tous ceux qui vont au bord de l'eau), si la procédure n'était appliquée qu'à la randonnée aquatique, il y aurait rupture d'égalité.



FERRATO a perdu 2 référés, un référé sur les libertés publiques, reprenant un condensé de tout qui a été rejeté. Le sous-préfet voulant réglementer depuis des années, ils ont trouvé que c'était bien commode, ils ont demandé le suivi hydrobiologique, quota. Donc maintenant il ne restait plus que contester l'arrêté, demande de recours gracieux rejeté, il faut donc passer au contentieux.

Les questions de Natura 2000 se posent sur nos activités.

5 affaires restent à traiter (le recours au fond sur les 4 référés, le recours en annulation de l'arrêté préfectoral)

Il y a confusion de certains professionnels entre la qualité de la prestation offerte et l'impact sur le milieu.

Projet d'intégrer le cabinet JED à l'intérieur du SNGP CKDA pour qu'il puisse agir devant les tribunaux (il ne peut pas le faire en direct car il n'est pas avocat)

Le travail du Verdon se répartirait entre 2/3 local et 1/3 national sur l'ensemble des actions.

Le bout du tunnel serait que la démarche au fond soit annulée, à ce moment tout le reste tomberait.

Question est posée par le SNGP CKDA de ne pas maintenir les professionnels qui ne respecteraient pas leur engagement financier pour couvrir une partie des frais locaux juridiques au syndicat.

Budget pour salarié une personne de JED

60 journées (20 196 € TTC + 3 600 € + les déplacements) ou (60 € x 780 € = 47 340 €)

La randonnée aquatique

Les passerelles nécessaires avec le BE, le DE et le DES. Border le niveau de classement des parcours canyon.

Témoignage de François ROUX (GHM et moniteur de ski)

Travail à l'UCPA, membres de la CGT.

Mise en place d'un CQP

La CGT a une position assez radicale. La pénurie est organisée, on dit « il manque de diplômé » et on crée un diplôme qui dévalorise les diplômés. Refus d'un BP et mise en place d'un DE avec des CQP. La CGT a quatre critères ;

- Pas de concurrence entre un CQP et un diplôme existant ;
- Les CQP technicien ;
- Les CQP d'intervention (action péda) sous tutelle directe (en précisant le nombre de CQP par BP) ;
- Pas le droit d'intervenir dans le temps scolaire.

Socle de départ dans la filière professionnelle. Tendre vers une filière lisible. Acceptation que le CQP soit un premier niveau de professionnalisation avec des équivalences vers le BP. Ne pas opposer technicité et animation.

Le projet CQP

- Diplôme qui vient renforcer les diplômés existants, lors des pics d'activité hors temps scolaire ;
- Sous la tutelle (tuteur) d'un niveau 4 salarié de la discipline de la structure ;
- Quota 1 pour 1 ;
- Classe de rivière classe 2 passage classe 3 sur un parcours connu.

Equivalence et allègement à établir.

Les CS « loisirs »

Le CS « eau-vive », caler le niveau du cursus pour que les personnes aient la possibilité d'autonomie.

Le CS « mer »

Renforcer le tutorat.

Tout CS est post BP.

Le canyonisme du BP

Notre légitimité doit être affirmée.

Il y a un problème de classement des parcours qui n'a pas associé la FFCK qui pourtant à la délégation pour la classement des parcours en eau-vive.

La validation du DE canyon.

La question des équivalences du DE

Il faut faire des demandes d'équivalence du DE, il faut inviter les BE kayak à valider le DE CKDA.

Il faut compter 6 mois pour obtenir la délivrance du DE CKDA après dépôt du dossier.

Ci-joint le lien pour le formulaire type.

Attention équivalence jusqu'en 2013.



Le DE canyon

Tout AQA canyon peut demander le DE canyon en déposant un dossier plus une attestation d'encadrement de formation au canyon de 300 h validée par le SNGP CKDA.

Les cotisations et adhésions

Passer de 205 € à 220 € (+7%) ou 215 € (4,7%) pour les indépendants.

Passer de 40 € à 60 € (+34%) ou 70 € (+43%) pour les salariés.

Proposition 1 ; 220 € et 60 € salarié :

- 8 pour ;
- 1 abstention ;
- 3 contre.

Proposition 2 ; 215€ et 70 € salarié :

- 3 pour ;
- 1 abstention ;
- 8 contre.

La proposition 1 est adoptée.

Cotisation SNGP CKDA 85 € en 2011 (augmentation de 5 € en 2010) qui a généré 2000 € de recettes supplémentaires.

Proposition à 90 € (augmentation de 5€) :

- 2 abstentions ;
- 2 contre ;
- 8 pour.
- Adoptée

Communication

Proposer un kit salarié (gilet, etc.) avec des infos.

Formulaire pour les salariés.

Recherche gilet de sauvetage sécu moniteur avec flocage discret et flocage très visuel. Thomas contacte AQUAVET et Julien contacte magasin SHOP.

Revisiter le droit d'entrée au syndicat :

- 2 pour ;
- 7 abstentions ;
- 3 contres.

Relancer une réunion en région au mois de mars vers les Pyrénées, le Massif Central ou un bord de mer.

Caler une date fixe pour l'AG du syndicat et pour la rencontre sur le printemps.

Réunion en novembre du bureau et CA.

Proposition de salarier une personne de JED

Charge de travail avec un compromis.

L'utilisation du juridique sera de plus en plus forte : 12 000,00 €.

Cotisation UNSA

Maintien à 2000 €.

Renouvellement des mandats et des représentants par Vallée.

Stéphane VIKROFF pour l'Ubaye.

Bruno JOUZEL et Jean-Philippe RINGEARD pour le Verdon.

Elections

Thomas PASCAL, président, démissionne, se représente et est élu à l'unanimité.

Divers

La nouvelle adresse du syndicat est : 20 rue Pelet de la Lozère – 30270 Saint Jean du Gard. A enregistrer en préfecture.

Fait à la Salle Les Alpes

Didier MASSOT